

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES**

Nombre de membres en exercice 15  
Qui ont pris part à la délibération 13  
Nombre de suffrages exprimés 15

Date de la convocation : 01/06/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DE LA  
COMMUNE DE NAVARENX**

**SEANCE DU 03 JUIIN 2026**

L'an deux mil-vingt-six et trois juin, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de NAVARENX se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la Présidence de Mme Nadine BARTHE, Maire.

Présidence : Nadine BARTHE

Présents : Nadine BARTHE, Jessica HUTCHINSON, Paxkal BORDAGARAY, Henri CAZALETs, Serge CORRE, Noémie GALVEZ, Françoise HIVERT, Cyril LAVAUZELLE, Marc PEZIER, François PIERAGNOLO, Anne FAIMALI, Natacha LEMBEYE, Tiphaine ROUGIER.

Absents : Néant

Excusés : Olivier LE CUNF – Marjorie CHOPIN

Secrétaire : Henri CAZALETs

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

*Mr Olivier LE CUNF donne pouvoir à Mme Nadine BARTHE.*

*Mme Marjorie CHOPIN donne pouvoir à Mr Henri CAZALETs.*

**OBJET : PAIEMENT D'UNE FACTURE A MME MARIE LEGIVRE**  
**Délibération n° 07-06-2026**

Madame le Maire indique au conseil municipal qu'un coureur, Mr François BLERIoT, faisant partie de l'association « JE SOUFFLE POUR VOUS » contre la mucoviscidose, a fait une halte à NAVARENX avec son équipier en camion, les 7 et 8 mai 2026.

Elle propose que leurs frais d'hébergement, petit déjeuner et demi-pension, soient pris en charge par la mairie. La facture au nom de MARIE LEGIVRE (gîte communal de Navarrenx) s'élève à 118 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte que la commune paie cette facture de 118 € et prenne en charge ces frais.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, à NAVARENX, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Nadine BARTHE

